



CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2026

NOMBRE DE MEMBRES	27
NOMBRE DE PRÉSENTS	12
POUVOIRS	7
NOMBRE D'ABSENTS	15
NOMBRE DE VOTANTS	19
QUORUM	14

L'an deux mille vingt-six, le 9 mars à 14h00, le Conseil d'Administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir (CDG28) dûment convoqué le 20 février 2026 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Étaient présents :

- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTHOU,
- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY,
- Benoît DELATOUCHE, Maire de BARJOUVILLE,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Sylvie HONNEUR-BÜCHER, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES,
- Benoît PELLEGRIN, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES.

Pouvoirs :

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON, a donné pouvoir à Bertrand MASSOT,
- John BILLARD, Maire du Favril a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE a donné pouvoir à Benoît DELATOUCHE,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES a donné pouvoir à Martine MOKHTAR,
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET a donné pouvoir à Philippe GALIOTTO,
- Patrick LAFAYE, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES FORÊTS DU PERCHE, a donné pouvoir à Benoît PELLEGRIN,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET, a donné pouvoir à Jean-Louis RAFFIN.

Excusés :

- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LÈVES,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX,
- Corine LE ROUX, Maire de BOUTIGNY PROUAIS
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ,
- Caroline VABRE, Adjointe au Maire de DREUX.

Secrétaire de séance :

- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY

Assistent également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe.
- Laurent ARCHENAU, Payeur départemental.

Délibération n° : **2026-D-19**

Objet : **Subvention 2026 à l'Association Nationale des Directeurs et directeurs adjoints des Centres De Gestion (ANDCDG)**



CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2026

Délibération n° : **2026-D-19**

Objet : **Subvention 2026 à l'Association Nationale des Directeurs et directeurs adjoints des Centres De Gestion (ANDCDG)**

Exposé de Bertrand MASSOT, Président,

Les centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale soutiennent, depuis l'origine, l'action conduite par l'Association Nationale des Directeurs et Directeurs Adjoints des Centres de Gestion (ANDCDG). Cette association regroupe plus de 150 membres directeurs et directeurs adjoints en activité et directeurs en retraite, soit la quasi-totalité des personnels dirigeants des centres de gestion. Le travail est essentiellement technique et totalement neutre politiquement.

L'association a une activité qui se développe au fil des années :

- Organisation de journées d'information et de formation non plus seulement ouvertes aux cadres de direction mais désormais également à l'ensemble des personnels des centres,
- Mise en commun de documentation, de dossiers et d'expériences sur le site extra net,
- Participation à de nombreux travaux avec les partenaires institutionnels,
- Echanges, partages et mutualisation des compétences dans les domaines d'activité des centres,
- Gestion des agents non titulaires.

Les commissions, cœur de l'activité de l'ANDCDG ont noué un partenariat étroit avec la fédération nationale des centres de gestion (FNCDG) et leur production sert de support technique de travail aux présidents de Centres.

L'association participe de fait activement au positionnement des Centres de Gestion comme acteurs essentiels du monde territorial (et singulièrement de la gestion des ressources humaines) auprès des pouvoirs publics.

La mise en œuvre de ces actions, les frais de gestion, d'organisation ainsi que les coûts pédagogiques qui en résultent nécessitent le recours aux aides financières externes. Chaque année, l'association demande une subvention au Centre de gestion ;

Vu la demande de l'association reçue le 4 février 2026 ;

Dans cette perspective, il est proposé au Conseil d'administration :

- d'approuver le versement d'une subvention de 750 €,
- d'inscrire une somme de 750 € au budget prévisionnel 2026, à l'article 65748 – « subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux organismes de droit privé » : autres personnes de droit privé »,
- d'autoriser son versement,

Les membres du Bureau réunis en date du 19 février 2026 ont émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, décide, à l'unanimité :

- ▶ D'approuver le versement d'une subvention de 750 €,

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le

ID : 028-282800374-20260309-2026_D_19-DE

- D'inscrire une somme de 750 € au budget prévisionnel 2026, à l'article 65748 – « subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux organismes de droit privé » : autres personnes de droit privé »,
- D'autoriser son versement,

Le Président,



Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le :

10 MARS 2026

De la publication le :

11 MARS 2026

Par délégation,

La Directrice générale,

Gabrielle BARRETT-JACQUET